



DPE non conforme et validité du compromis

Par **celine rene**, le **11/08/2017** à **20:29**

Bonjour,

nous avons signé un compromis le 09/06/17 et nous devions signé un acte au plus tard au 30/09/17. Cela se passe très mal avec la propriétaire qui est quelqu'un de malhonnête . Nous nous sommes rendus compte que sur une partie des diagnostics ayant été refaits en mai 2017, la certification de la personne qui a fait le diagnostic n'était plus valide (date de 02/2012). Est ce que cela invalide le diagnostic? est ce que cela invalide le compromis? est ce que cela peut nous permettre de négocier avec la propriétaire?

en vous remerciant pour vos réponses,

bien cordialement,